

Les dépenses de santé 2015



en région
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine

Édition 2016

www.ars.alsace-champagne-ardenne-lorraine.sante.fr

/// Contexte réglementaire Les Agences Régionales de Santé établissent, chaque année, un état financier pour le territoire de leur ressort. Il ne s'agit pas d'un état comptable mais d'un état statistique. Les montants sont à considérer en tenant compte des précautions méthodologiques différentes pour la construction de ces agrégats. Il retrace l'ensemble des charges de l'Etat, des régimes d'Assurance Maladie et de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) relatives à la politique de santé et aux services de soins et médico-sociaux.

TAUX D'ÉVOLUTION DE L'ONDAM

En 2015, le taux d'évolution de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) était fixé à + 2,1% dont :

Taux d'évolution des dépenses de soins de ville	+ 2,2 %
Taux d'évolution des dépenses hospitalières	+ 2,0 %
Taux d'évolution des dépenses médico-sociales	+ 2,2 %
<i>Dont personnes âgées</i>	+ 2,1 %
<i>Dont personnes handicapées</i>	+ 2,2 %
Taux d'évolution des dépenses relatives au Fonds d'Intervention Régional (FIR)	+ 2,1 %

LES DÉPENSES EN ALSACE, CHAMPAGNE-ARDENNE, LORRAINE

16,7 MILLIARDS D'€



- Hausse 2014 / 2015
+ 1,73 % en Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine (Alsace : + 2,33 %, Champagne-Ardenne : + 0,64 %, Lorraine : + 1,83 %)
+ 1,68 % au niveau national



- Poids des dépenses de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine / National :
8,5 %



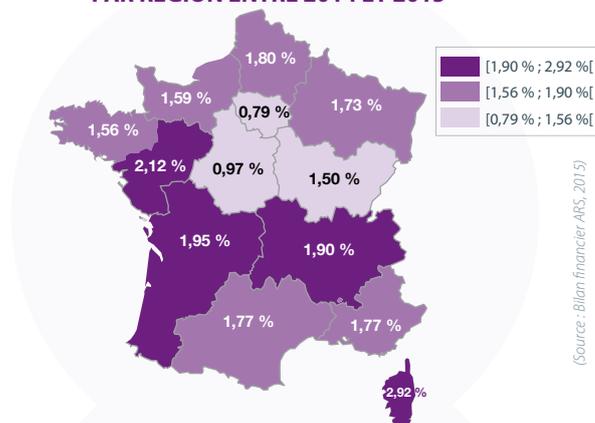
- Part de la population de la région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine / National :
8,8 %¹

(Source : Bilan financier ARS, 2015)

AT Accident du Travail • **CNSA** Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie • **EMS** Établissements et Services Médico-Sociaux • **FIR** Fonds d'Intervention Régional • **FMESPP** Fonds pour la modernisation des Établissements de Santé Publics et Privés • **GEM** Groupe d'Entraide Mutuelle • **IJ** Indemnités Journalières • **MAIA** Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie • **MIGAC** Missions d'Intérêt Général et d'Aide à la Contractualisation • **MP** Maladies Professionnelles • **ONDAM** Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie • **PA** Personnes Agées • **PH** Personnes Handicapées

¹ INSEE 2012

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE SANTÉ PAR RÉGION ENTRE 2014 ET 2015



1 Dépenses de soins de ville

SOINS DE VILLE	Montant 2015 en M€	Variation 2014 / 2015	Répartition entre territoires
Grand Est	7 040	1,6 %	100 %
Alsace	2 467	2,7 %	35 %
Champagne-Ardenne	1 621	0,7 %	23 %
Lorraine	2 952	1,1 %	42 %

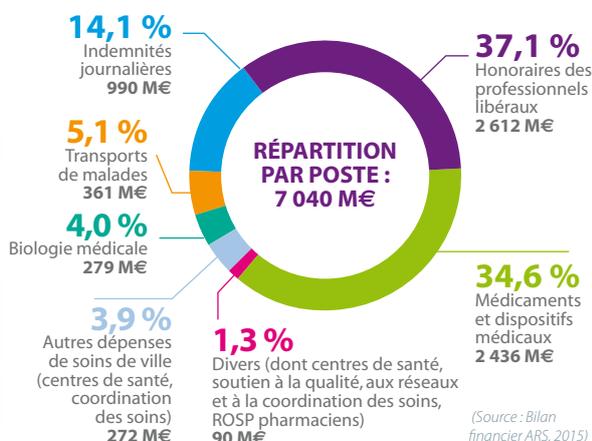
Chiffres clés
7 040 M€ (42,1 %)
+ 109 M€ (+ 1,6 %)

(Source : Bilan financier ARS, 2015)

PRINCIPALES DÉPENSES DE SOINS DE VILLE PAYÉES PAR L'ASSURANCE MALADIE

	Montant 2015 en M€	Répartition	Variation régionale 2014 / 2015	Variation nationale 2014 / 2015
Total	7 040	100 %	1,6 %	1,4 %
Dont honoraires des professionnels libéraux	2 612	37,1 %	3,3 %	3,3 %
Dont médicaments et dispositifs médicaux	2 436	34,6 %	0,2 %	0,0 %
Dont indemnités journalières	990	14,1 %	- 1,6 %	- 1,8 %

(Source : Bilan financier ARS, 2015)



En 2015, les dépenses de soins de ville augmentent de + 1,6 % (+ 109M€) en région Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine, contre + 1,4 % au niveau national.

La progression des honoraires sur la région est équivalente à celle de la France (+ 3,3 %). Les dépenses de médicaments et dispositifs médicaux poursuivent leur progression par rapport à 2014 avec une augmentation de + 0,2 %. Le poste des indemnités journalières a baissé entre 2014 et 2015 mais de manière moins rapide en région (- 1,6 %) qu'en France (- 1,8 %).

2 Versements aux établissements de santé

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ	Montant 2015 en M€	Variation 2014 / 2015	Répartition entre territoires
Grand Est	6 736	2,0 %	100 %
Alsace	2 378	1,4 %	35 %
Champagne-Ardenne	1 502	0,7 %	22 %
Lorraine	2 855	3,1 %	42 %

Chiffres clés
6 736 M€ (40,3 %)
+ 130 M€ (+ 2,0 %)

(Source : Bilan financier ARS, 2015)

VERSEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ	Montant 2015 en M€	Répartition	Variation régionale 2014 / 2015	Variation nationale 2014 / 2015
Total	6 736	100 %	2,0 %	2,2 %
Dépenses des établissements de santé	6 692	99,4 %	1,5 %	1,9 %
Dont activité de MCO (médecine, chirurgie, obstétrique) dont MIGAC* et FIR*	5 173	76,8 %	2,1 %	2,5 %
Dont Hospitalisation à Domicile (HAD)	55	0,8 %	6,8 %	3,9 %
Dont activité de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR)	665	9,9 %	- 1,7 %	0,3 %
Dont activité de Psychiatrie	755	11,2 %	1,5 %	0,9 %
Dont activité de Soins de Longue Durée (SLD)	90	1,3 %	- 0,2 %	0,1 %
Dépenses réalisées au titre des fonds FMESPP* et FIR* pour la modernisation des établissements de santé et les mutualisations	44	0,6 %	176,6 %	87,3 %

* Cf. lexique page 1

(Source : Bilan financier ARS, 2015)

Les dépenses en établissements de santé sont imputables pour 76,8 % à la Médecine, la Chirurgie et l'Obstétrique (MCO).

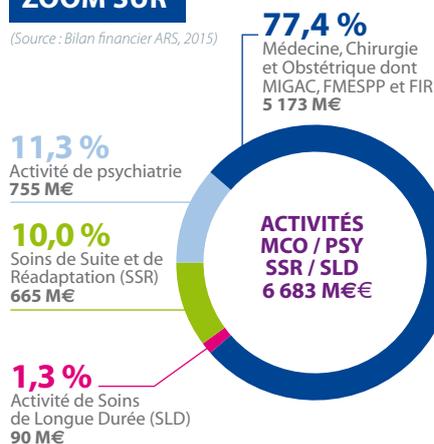
Elles sont essentiellement financées par la Tarification à l'Activité (T2A) sauf pour certaines missions spécifiques (MIGAC et FIR). La psychiatrie (11,2 % des dépenses), les Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) (9,9 %) et les Soins de Longue Durée (SLD) (1,3 %) sont financés par dotation annuelle de financement allouée par l'ARS.

En 2015, les dépenses affectées aux établissements de santé sont en progression de 130 millions d'euros, soit une augmentation de + 2,0 %. Cette évolution est liée à la hausse des dépenses de MCO y compris MIGAC et FIR (+ 2,1 %).



ZOOM SUR

(Source : Bilan financier ARS, 2015)



3 Versements aux établissements médico-sociaux

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX	Montant 2015 en M€	Variation 2014 / 2015	Répartition entre territoires
Grand Est	1 869	2,1 %	100 %
Alsace	578	3,5 %	31 %
Champagne-Ardenne	479	1,3 %	26 %
Lorraine	812	1,7 %	43 %



(Source : Bilan financier ARS, 2015)

Les versements effectués aux structures, services ou établissements médico-sociaux regroupent le financement de l'Etat, de l'Assurance Maladie et de la CNSA.

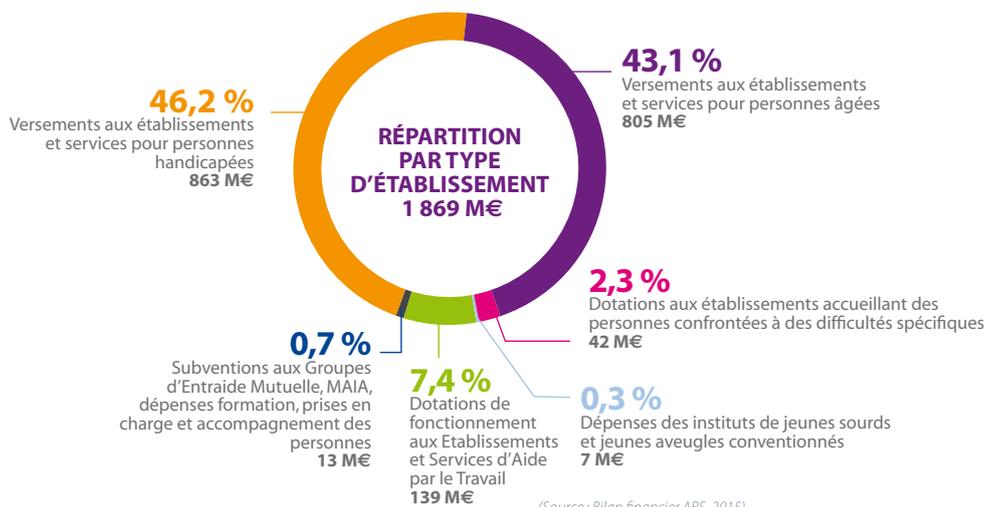
VERSEMENTS AUX ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES MÉDICO-SOCIAUX (hors Conseils départementaux)

	Montant 2015 en M€	Répartition	Variation régionale 2014 / 2015	Variation nationale 2014 / 2015
Total	1 869	100 %	2,1 %	1,8 %
Versements aux établissements et services pour personnes âgées	805	43,1 %	2,8 %	2,0 %
Versements aux établissements et services pour personnes handicapées	863	46,2 %	1,9 %	1,8 %
Dotations de fonctionnement aux Établissements et Services d'Aide par le Travail	139	7,5 %	0,9 %	0,8 %
Divers ²	61	3,3 %	- 0,5 %	0,5 %

(Source : Bilan financier ARS, 2015)

² Le poste « Divers » regroupe :

- La dotation aux établissements accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques
- Les dépenses des instituts de jeunes sourds et jeunes aveugles conventionnés
- La subvention aux Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM)
- Les versements MAIA et CREAI ; la formation à la prise en charge et à l'accompagnement des personnes âgées et handicapées et la modernisation.



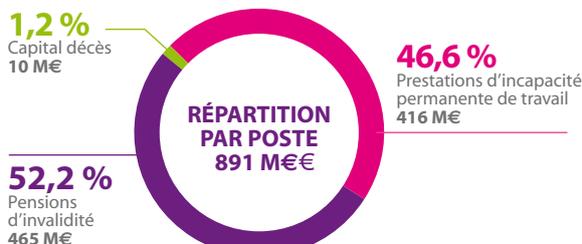
(Source : Bilan financier ARS, 2015)

4 Autres prestations AT-MP, invalidité, décès hors ONDAM

AUTRES PRESTATIONS AT-MP, INVALIDITÉ, DÉCÈS

	Montant 2015 en M€	Répartition	Variation régionale 2014 / 2015	Variation nationale 2014 / 2015
Total	891	100 %	2,9 %	1,5 %
Pensions d'invalidité	465	52,2 %	6,6 %	3,4 %
Capital décès	10	1,2 %	- 33,8 %	- 28,1 %
Prestations d'incapacité permanente de travail	416	46,6 %	0,3 %	0,1 %

(Source : Bilan financier ARS, 2015)



Chiffres clés
891 M€ (5,3 %)
+ 25 M€ (+ 2,9 %)

(Source : Bilan financier ARS, 2015)

5 Autres dépenses sanitaires et médico-sociales

AUTRES DÉPENSES SANITAIRES ET MÉDICO-SOCIALES

	Montant 2015 en M€	Répartition	Variation régionale 2014 / 2015	Variation nationale 2014 / 2015
Total	119	100 %	-13,5 %	-6,7 %
Dont PAERPA	< 1	0,1 %	7,8 %	93,3 %
Dont autres dépenses de santé ³	18	12,6 %	- 2,9 %	15,2 %
Dont formation médicale initiale financée par l'Etat	0	9,8 %	- 100 %	- 100 %
Dont dépenses AME et soins urgents	38	24,1 %	12,4 %	4,3 %
Dont dépenses (Etat) d'organisation des concours paramédicaux	< 1	0,1 %	58,8 %	37,8 %
Dont dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement des ARS	63	53,4 %	- 11,9 %	- 5,9 %

(Source : Bilan financier ARS, 2015)

³ Le poste « autres dépenses de santé » regroupe :

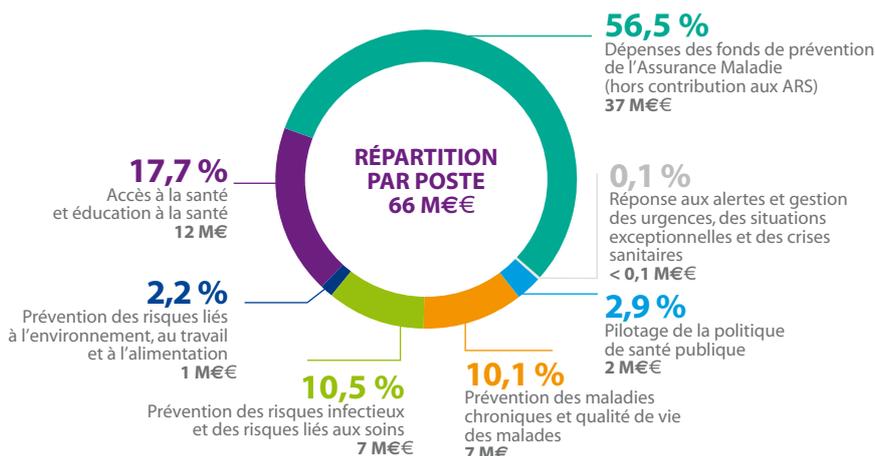
- Le remboursement des charges d'expertise médicale en cas d'accident de travail
- Les dépenses des caisses d'Assurance Maladie au titre du préjudice amiante - indemnisation pour faute inexcusable (art.40 LFSS 1999)
- Dépenses de soins à l'étranger.

Chiffres clés
119 M€ (0,7 %)
- 19 M€ (- 13,5 %)

6 Les dépenses de santé publique

Les dépenses de santé publique s'élèvent en 2015 à 66,1 millions d'euros, enregistrant une baisse (- 1,6 %) imputable principalement aux actions de santé publique programmées de l'Assurance Maladie (- 8,9 %).

(Source : Bilan financier ARS, 2015)



Chiffres clés
66 M€ (0,4 %)
- 1,1 M€ (- 1,6 %)

